



Genève, 27 février 2002

Avis de publication

No 246-02

Tendances des réformes dans les télécommunications 2002: Une réglementation efficace 4e édition, 2002



via ITU Website

La quatrième édition des *Tendances des réformes dans les télécommunications* est consacrée au thème d'une réglementation efficace et indépendante. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le nombre d'organismes de régulation n'a cessé d'augmenter, allant de 13 à plus de 110, dont plusieurs créés dans les cinq dernières années. Mais il ne suffit pas de créer un organisme de régulation si celui-ci ne s'est pas vu accorder les moyens d'être efficace. Ce rapport étudie les besoins en régulateurs; la procédure pour créer un organisme; des définitions d'indépendance; si l'efficacité prime sur l'indépendance; les pouvoirs et les fonctions d'un organisme de régulation, la transparence dans le processus de prise de décision; les questions de structure des organisations et de financement. La publication est organisée en neuf chapitres.

Date de publication:	Février 2002
Langue:	Français, anglais, espagnol
Format papier:	Environ 250 pages – A4 (21 × 29,7 cm)
Format électronique:	Word for Windows™ – Adobe Acrobat™ PDF
Numéro d'article:	Français: 21117 Anglais: 21116 Espagnol: 21118
Numéro ISBN:	Français: 92-61-09642-5 Anglais: 92-61-09641-7 Espagnol: 92-61-09643-3
Prix en francs suisses:	Prix catalogue: CHF 90.– Etats Membres et Membres des Secteurs: –15% Pays les moins avancés: –80%

Librairie électronique: CHF 90.– (Prix unique)

Tendances des réformes dans les télécommunications 2002: Une réglementation efficace – 4^e édition, 2002

Pendant la dernière décennie, la restructuration du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) a engendré des changements majeurs aux niveaux institutionnel et réglementaire. L'un des plus marquants a été l'augmentation du nombre d'organismes de régulation pour l'industrie des télécommunications et les industries connexes. Plus de 110 gouvernements dans le monde ont créé des entités chargées de la réglementation et beaucoup d'autres envisagent de le faire dans un avenir proche. L'augmentation du nombre d'organismes de régulation est due au fait que les pays ont compris que le but principal de la restructuration du secteur des TIC est de créer une autorité de régulation efficace et transparente.

La façon dont un pays crée, organise et met en place son organisme de régulation est l'un des facteurs les plus importants de sa restructuration. Prendre la décision de créer un organisme de régulation est une chose, habiliter cet organisme à agir de manière indépendante et efficace est tout autre chose. Les organismes de régulation ne sont pas créés *in abstracto* mais procèdent inévitablement des conditions politiques, sociales, juridiques et économiques propres à un pays à un moment donné. Bien sûr, ces conditions ne sont pas figées: les approches et les politiques en matière de réglementation changent et, de ce fait, les organismes changent aussi.

Un des chapitres de l'édition de *Tendances 2002* décrit les tendances mondiales de la restructuration des marchés. Les autres chapitres traitent de l'utilité des régulateurs, du cadre institutionnel de la réglementation, des fonctions de réglementation et des pouvoirs réglementaires généraux et particuliers, de la transparence et de l'équité, des effectifs et du financement. Le dernier chapitre souligne les meilleures pratiques permettant d'obtenir une réglementation efficace et transparente.

Tendances 2002 est un guide et un document de référence précieux pour les régulateurs, les décideurs et les opérateurs.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

■ Prix

Les prix annoncés dans les Avis de publication, y compris ceux dans le Catalogue des publications, les Listes des Recommandations UIT-T et UIT-R (distribués gratuitement et affichés sur le site Web de l'UIT à l'adresse suivante: www.itu.int/publications) sont exprimés en francs suisses (CHF), et peuvent être modifiés sans préavis.

Une remise de 15% est accordée aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs participant aux travaux de l'UIT. La réduction accordée aux Administrations des pays les moins avancés est de 80% du prix catalogue des publications de l'UIT. Les bibliothèques et établissements d'enseignement bénéficient également de cette réduction (pour les abonnements en ligne et les publications sur CD-ROM seulement). Veuillez noter que le prix minimum facturé pour une publication achetée à la Librairie électronique est de vingt francs suisses (CHF 20.-) et qu'il n'y a pas de réduction sur ce service.

Tous renseignements supplémentaires relatifs aux CD-ROM, aux Recommandations en ligne et à la Librairie électronique de l'UIT sont disponibles dans le Catalogue des publications et ses annexes (Listes des Recommandations UIT-R et UIT-T).

■ Mode de paiement

Toutes les publications sont payables à la commande:

- a) par carte de crédit: American Express, Eurocard/Mastercard ou Visa;
- b) par virement bancaire à l'UBS SA, Genève, sur le compte de l'UIT Genève, n° 240-C8765565.0;
- c) par chèque payable à l'UIT;
- d) par mandat postal international;
- e) par virement au compte de chèques postaux de l'UIT: UIT Genève, n° 12-50-3 (pour la Suisse);
- f) par bons de livres UNESCO.

Le paiement s'effectuera normalement en francs suisses (CHF). On peut également faire usage de chèques libellés dans d'autres monnaies librement convertibles en francs suisses, à condition que la conversion du chèque permette de couvrir le montant de l'achat au prix fixé en francs suisses. L'UIT n'accepte pas l'accréditif comme moyen de paiement.

Pour un traitement rapide de vos commandes, nous vous invitons soit à effectuer un prépaiement par carte de crédit, soit à profiter de notre nouveau service en ouvrant un compte de dépôts UIT.

■ Envoi

Les prix catalogue comprennent les frais d'envoi par voie postale économique ou par le mode de transport qui est le plus favorable à l'UIT. Sur demande, l'envoi peut être fait par l'un des moyens suivants: avion (en exprès ou recommandé), EMS, Federal Express, TNT ou valise diplomatique. Les montants estimés des taxes d'envoi prioritaire sont inclus, sur demande, dans les devis. Les droits de douane et autres taxes ou redevances liés à l'importation de marchandises ne sont pas pris en charge par l'UIT. L'UIT **n'est pas responsable** des problèmes de transport tels que délai, perte ou détérioration. Toute réclamation doit être initiée dans les plus brefs délais et dans l'année qui suit l'expédition.

■ Retour des publications

Le retour d'une publication motivé par un défaut dans ladite publication donne exclusivement lieu à un échange, et les frais consécutifs à cet échange sont pris en charge par l'UIT. Tout retour de publication doit intervenir dans les deux (2) mois qui suivent la date d'expédition de la publication au client, et avec l'accord préalable de l'UIT. Un montant minimum de cinquante francs suisses (CHF 50.-) est normalement facturé par l'UIT au client pour la remise de la publication en stock.

Ces conditions générales sont applicables pour les publications électroniques (CD-ROM et en ligne), sous réserve des dispositions spécifiques dérogatoires contenues dans les Accords de licences. La passation d'une commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Aucune des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme constituant une dérogation ou une renonciation aux priviléges, immunités et facilités dont jouit l'UIT conformément aux accords internationaux qui lui sont applicables, en particulier à l'Accord de siège conclu avec le Conseil fédéral suisse le 22 juillet 1971, ainsi qu'à la Loi suisse et à toute autre loi nationale applicable.

**Les commandes ne sont pas acceptées par téléphone.
Veuillez les envoyer par télécopie ou par courrier électronique.**

Tendances des réformes dans les télécommunications 2002: Une réglementation efficace – 4^e édition, 2002

Adresse de facturation (en majuscules)

Nom de la société ou de l'organisme		
Division / Département	Nom de la personne à contacter	
Rue / Case postale		
Ville	Code postal	
Pays		
Numéro de téléphone	Numéro de télécopie	Courrier électronique

Mode d'expédition préféré

- ordinaire (gratuit) UPS _____
 par avion (N° de compte international)

DHL _____ TNT _____
(N° de compte international) (N° de compte international)

Federal Express _____
(N° de compte international)

Adresse d'expédition (si différente de celle indiquée ci-dessus)

Nom de la société ou de l'organisme	
Division / Département	
Rue / Case postale	
Ville, code postal	Pays

Mode de paiement

<input type="checkbox"/> Chèque ou mandat de _____ francs suisses ci-joint	<input type="checkbox"/> Virement bancaire de _____ francs suisses sur l'UBS SA à Genève														
<input type="checkbox"/> Veuillez débiter de _____ francs suisses ma carte de crédit	<input type="checkbox"/> American Express	<input type="checkbox"/> Eurocard / Mastercard	<input type="checkbox"/> Visa												
N° de la carte	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>														
Date d'expiration	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>														
		Nom du titulaire _____													

Veuillez me faire parvenir

Je confirme cette commande

Référence de votre commande	Nom du signataire
Date	Signature

Prière de signer et de renvoyer ce bon à l'adresse suivante:

UIT
Division des ventes et du marketing
Place des Nations
CH-1211 Genève 20 – Suisse

Téléfax: +41 22 730 51 94
E-mail: sales@itu.int